

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du mardi 8 juin 2021

Date de la convocation

Le 1^{er} juin 2021

Date de l'affichage

Le 1^{er} juin 2021

Présents :

L'an deux mil vingt-et-un, le huit juin à dix heures zéro minute,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS, PEREIRA, JAMOIS,
MM. DRELY, ELIE, MARY, NACHUN, FRANCOIS Marc, Mmes,
DERWEDUWEN, OUIN.

Excusés :

Mmes LACOMBLE, PEACELLIER, MM. TESTARD,
FAUCHEUX.

Avait donné procuration :

Mr FAUCHEUX à Mr PAILLART
Mme PEACELLIER à Mme PEREIRA
Mr TESTARD à Mme FRANCOIS

Secrétaire de séance :

Noémie JAMOIS

A l'ordre du jour

- Adoption du Procès-Verbal du samedi 10 avril 2021
- Droits de préemption : Habitations 21 rue Georges Hernoux et du 14 le Plouy Louvet à Herchies
- Avenant au contrat de remplacement d'une ATSEM du 7 juillet au 12 août 2021 et création d'un contrat à durée déterminée au 26 août 2021 – 30h/semaine
- Renouvellement du contrat d'un animateur périscolaire au 2 septembre 2021– 14h/semaine
- Renouvellement d'un contrat PEC au 24 août 2021 – agent d'entretien école/bâtiments communaux – aide cantine – 20h/semaine
- Tarifs cantine garderie au 1^{er} septembre 2021
- Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2021
- Délibération sur les admissions en non-valeurs
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'achat d'un tracteur
- Congé de grave maladie pour l'ATSEM titulaire
- Nomination d'un avocat (dossier Laflandre)
- Régie cantine – modification de l'acte constitutif de la régie cantine module de paiement Payfip (paiement par carte bancaire) avec ouverture et utilisation d'un compte DFT
- Logiciel périscoweb cantine
- Création d'un compte DGFIP pour dépôt des espèces à la banque postale pour les diverses régies communales
- Colis de Noël des aînés
- Questions diverses.

Monsieur PAILLART remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

Monsieur PAILLART demande le rajout de 1 point supplémentaire à l'ordre du jour :

1 – Abatage et replantation de peupliers dans le village

1 - Adoption du Procès-Verbal du samedi 10 avril 2021

Pas de remarque

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.

2 - Droits de préemption : vente habitations 21 rue Georges Hernoux et 14 le Plouy Louvet à Herchies

Proposition de Monsieur PAILLART :

Vente habitations 21 rue Georges Hernoux et 14 le Plouy Louvet à Herchies

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.

3 – Avenant au contrat de remplacement d'une ATSEM du 7 juillet au 12 août 2021 et création d'un contrat à durée déterminée au 26 août 2021 – 30h/semaine

Proposition de Monsieur PAILLART :

Monsieur PAILLART expose la nécessité de prolonger le contrat de l'ATSEM en date du 26 avril 2021 par un AVENANT pour effectuer les travaux de nettoyage des locaux de l'école et pouvoir régler les congés payés de l'agent, il est proposé de faire un AVENANT du 7 juillet 2021 au 12 août 2021.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de faire un AVENANT au contrat de l'ATSEM du 7 juillet au 12 août 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs au dossier.

Proposition de M. Le Maire :

Madame Carole VASSARD – ATSEM est toujours en arrêt de travail jusqu'au 28 août 2021.

Monsieur PAILLART propose, dans l'attente de la décision de la CPAM de l'Oise et du comité médical sur le devenir de Madame Carole VASSARD, de renouveler le contrat à durée déterminée pour remplacement d'une ATSEM 30h/semaine modulables à compter du 26 août jusqu'au 15 octobre 2021.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat à durée déterminée au poste de remplacement d'une ATSEM 30h/semaine modulables à compter du 26 août 2021 jusqu'au 15 octobre 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs au dossier.

4 – Renouvellement du contrat d'un animateur périscolaire au 2 septembre 2021 – 14h/semaine

Proposition de Monsieur PAILLART :

Pour le bon déroulement de l'accueil périscolaire la présence d'un (e) animateur (trice) diplômé(e) ayant de l'expérience est indispensable (temps cantine le midi : 11h20/13h20 et garderie le soir 16h30/18h00). Poste pour un temps d'emploi de 14h/semaine modulables – contrat à durée déterminée jusqu'au 5 juillet 2022.

Monsieur PAILLART propose le renouvellement de contrat de la personne déjà en poste.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le contrat de l'animateur du périscolaire comme ci-dessus énuméré, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs correspondants.

5 – Renouvellement d'un contrat PEC au 24 août 2021 pour 1 an - agent d'entretien école/bâtiments communaux - aide cantine - 20h/semaine

Proposition de M. Le Maire :

Nous sommes dans l'attente d'une réponse de pôle emploi pour savoir si nous devons procéder à la création d'un contrat P.E.C ou à un renouvellement du contrat actuel à effet du 24 août 2021 – Agent d'entretien, aide dans les classes et aide cantine/garderie – 20h/semaine – 1 an
La participation de l'Etat sera de 80%.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal d'Herchies, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement du contrat PEC à effet du 24 août 2021, ou à la création d'un nouveau contrat à effet du 24 août 2021 (selon réponse de pôle emploi) et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Etat et à recruter, le cas échéant, la personne correspondant au poste.

6 - Tarifs cantine garderie au 1er septembre 2021

Proposition de M. Le Maire :

Augmentation des tarifs cantine et garderie de 2 % en fonction de la loi en vigueur, soient :

- enfants de la maternelle résidant à Herchies	3.87 €
- enfants du primaire résidant à Herchies	4.11 €
- enfants venant de l'extérieur	4.40 €
- garderie	1,72 € (par session de garde)

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette augmentation de tarifs applicable au 1er septembre 2021.

7 – Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2021

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS - Responsable Commission Finances

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<u>Autres bâtiments publics</u>			
Compte : 21318			
Opération : 378	+ 800 €		
Radiateurs local central gare + toilettes + local vélo			
<u>Autres bâtiments publics</u>			
Compte : 21318	+ 500 €		
Opération : 379			
Radiateur et sèche serviette local des cantos			
<u>Autres bâtiments publics</u>			
Compte : 21318			
Opération : 380	+ 12 000 €		
Jointement mur local gare			
<u>Bâtiments scolaires</u>			
Compte : 21312			
Opération : 381	+ 1 500 €		
Buts hand école			
<u>Bâtiments scolaires</u>			
Compte : 21312			
Opération : 382			
Logiciel périscoweb cantine/mairie	+ 1 200 €		
<u>Emprunt</u>			
Compte 1641	+ 231 €		
Capital			
<u>Autres bâtiments publics</u>			
Compte 21318			
Opération : 373	- 16 231 €		
Autres bâtiments			
TOTAL	0 €		0 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<u>DIF élus (formation)</u>			
Compte 6535	+ 100 €		
<u>Indemnité des élus</u>			
Compte 6531	- 100 €		
<u>Atténuation de charges (014)</u>			
Fonds péréquation	+ 8 224 €		
Compte : 739223			
<u>Charges financières</u>			
Compte : 66111	- 231 €		
Intérêts réglés à échéance			
<u>Charges caractère général</u>			
Compte : 615221	- 7 993 €		
Entretien bâtiments publics			
TOTAL	0 €		0 €

Monsieur PAILLART propose de demander auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvais dans le cadre du fond de concours une aide financière pour le jointement du mur du local de la gare.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2021 et accepte également de demander auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvais dans le cadre du fond de concours, une aide financière pour le jointement du mur du local de la gare. Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à ce dossier.

8 – Délibération sur les admissions en non-valeurs

Monsieur le Maire donne la parole à Madame FRANCOIS en charge de ce dossier.

Madame FRANCOIS précise que les admissions en non-valeurs concernent des impayés cantine/garderie pour lesquels les nombreuses tentatives de recouvrement tant par la mairie que par la perception n'ont pas abouti

en 2011 : 44.30€ impayés cantine/garderie
en 2013 : 173.77€ impayés cantine/garderie
Soit un total de : 218.07€

La trésorerie demande que cette somme soit admise en non-valeur.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte que les sommes de 44,30 € sur l'année 2011 et de 173,77 € sur l'année 2013 soient admises en non-valeur. Soit un total de 218,07 €

9 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'achat d'un tracteur

Proposition de M. Le Maire :

Monsieur PAILLART précise que le tracteur bleu de marque Mitsubishi ne fonctionne plus. Il annonce le montant du devis des Etablissement GRUEL de Beauvais : entre 10 000€ et 12 000€ selon le modèle.

Monsieur PAILLART souhaite demander une subvention auprès du conseil départemental de l'Oise.

Monsieur Marc FRANCOIS souhaite savoir ce que fera la commune du vieux tracteur Mitsubishi. Serait-il envisageable de le vendre à moindre coût aux administrés qui seraient intéressés.

Monsieur PAILLART précise que cette formule n'est pas envisageable car trop de contraintes administratives. Il suggère de faire une reprise par les Ets GRUEL ou de faire paraître une annonce sur le site AGORA STORE.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acheter un nouveau tracteur entre 10 000€ et 12 000€, de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise, et également de faire faire une reprise aux établissements GRUEL ou de faire paraître une annonce sur le site AGORA STORE pour la vente de l'ancien tracteur. Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à ce dossier.

10 – Congé de grave maladie pour l'ATSEM titulaire

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS en charge de ce dossier.

L'ATSEM titulaire est en congés maladie depuis le 28 août 2018. Elle est actuellement en congés grave maladie.

Nous attendons des précisions auprès du Centre de Gestion de l'Oise et de la CPAM de l'Oise sur le devenir de cet agent. Cet agent risque d'être inapte à reprendre ses fonctions.

11 – Nomination d'un avocat (dossier LAFLANDRE)

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS en charge de ce dossier.

Madame FRANCOIS précise qu'une erreur de frappe a été commise dans l'intitulé de l'ordre du jour. La nomination d'un avocat concerne les problèmes d'infiltrations d'eau dans les sanitaires de la salle pluri scolaire et non pas le dossier LAFLANDRE.

Les relances effectuées par notre assureur (Groupama) auprès de l'assureur de la partie adverse n'ayant pas abouti, le dossier doit être confié à un avocat. (Une partie des frais d'honoraires sera prise en charge par Groupama).

Madame FRANCOIS a contacté le cabinet de Maître BACLET avocat à BEAUVAIS.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de nommer Maître BACLET - Avocat à Beauvais pour plaider le dossier et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à la procédure judiciaire.

Monsieur PAILLART rappelle qu'en ce qui concerne le dossier LAFLANDRE un recours a été déposé auprès du Tribunal Administratif d'Amiens et qu'un expert est passé.

Mr PAILLART va missionner une entreprise pour sécuriser les pierres et la toiture de l'habitation.

12 – Régie cantine - modification de l'acte constitutif de la régie cantine module de paiement Payfip (paiement par carte bancaire) avec ouverture et utilisation d'un compte DFT

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS en charge de ce dossier.

Mme FRANCOIS informe que la municipalité souhaite pouvoir encaisser les règlements par carte bleue via un paiement sécurisé sur internet (module Payfip) et disposer d'un compte Dépôt de Fonds au Trésor (DFT), pour cela il faut modifier l'acte constitutif de la régie cantine.

Les frais liés à ce mode d'encaissement seront pris en charge par la municipalité soit environ 0,3630% du montant brut. Le montant net sera crédité sur le compte DFT.

Lors de chaque paiement, le régisseur et l'utilisateur recevront un ticket de paiement CB.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'acte constitutif de la régie cantine module de paiement Payfip (paiement par carte bancaire) avec ouverture et utilisation d'un compte DFT et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs au dossier.

13 – Logiciel périscoweb cantine

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS en charge de ce dossier.

Mme FRANCOIS informe que la municipalité souhaite mettre en place un logiciel afin que les parents puissent réaliser leurs réservations/modifications/annulations via internet. (Plus de fiche papier).

Ce logiciel permettra aux parents de régler par carte bleue lors de la réservation. En cas de modification ou d'annulation de repas le compte de la famille sera crédité du trop versé et déduit à la prochaine réservation.

Un portail « famille » sera créé et un identifiant ainsi qu'un mot de passe seront adressés au parent (père ou mère) qui aura communiqué ses coordonnées (adresse e-mail).

Ce logiciel devra également être utilisé par les familles ne possédant pas de carte bancaire. Dans ce cas une facture leur sera envoyée pour paiement en chèques ou en numéraires.

Compte tenu des impératifs vis-à-vis de la société de restauration (SAGERE), les délais de réservations, de modifications ou d'annulations resteront les mêmes qu'actuellement.

Le coût de mise en place de Périscoweb s'élève à 750 euros H.T, il comprend :

- La création de la base de données
- La mise en place de Périscoweb sur le serveur
- Le paramétrage de l'application
- Une demi-journée de prise en main pour le personnel en charge de l'administratif.

Ce coût n'est à prévoir que la première année.

Ensuite l'abonnement s'élève à 1080 euros H.T / an pour la partie maintenance qui comprend :

- Les interventions liées à la maintenance
- L'hébergement du Périscoweb sur un serveur chez OVH
- Les mises à jour

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition du logiciel périscoweb et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs au dossier.

14 – Création d'un compte DGFIP pour dépôt des espèces à la banque postale pour les diverses régies communales

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS en charge de ce dossier.

Madame FRANCOIS informe que depuis le 1^{er} juin la perception n'accepte plus le dépôt de numéraires pour les diverses régies communales.

La municipalité doit donc créer un compte DGFIP afin de pouvoir déposer les numéraires dans une banque postale.

Pour information en ce qui concerne les chèques ils doivent être envoyés au centre d'encaissement de Lille. Le crédit correspondant aux numéraires et aux chèques est ensuite transféré sur notre compte DFT et nous devons émettre un virement de tous nos encaissements en une seule fois sur le RIB de la trésorerie et transmettre l'ensemble des pièces à l'ordonnateur afin qu'elles soient annexées au titre de recettes.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la Création d'un compte DGFIP pour dépôt des espèces à la banque postale pour les diverses régies communales et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs au dossier.

15 – Colis de Noël des aînés

Monsieur PAILLART donne la parole à Monsieur DRELY - responsable de la commission fêtes et cérémonies

Monsieur DRELY souhaite savoir si comme en 2020 l'on reconduit le marché des colis de Noël avec les établissements LOU BERRET de Montataire.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler la commande des colis de Noël auprès des Etablissements LOU BERRET de Montataire.

Monsieur DRELY sollicite le Conseil Municipal pour savoir si le repas des aînés sera organisé en novembre et dans la négative souhaite savoir si, comme l'an dernier, le colis offert aux aînés pourra être plus consistant.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour des raisons sanitaires (qui seront peut être toujours présentes en novembre) de ne pas organiser de repas des aînés et de prévoir, comme en 2020, un colis plus consistant pour les aînés.

Monsieur DRELY informe qu'il a reçu ce matin même du magasin Carrefour City de Milly sur Thérain le catalogue pour la commande de chocolats de Noël. La commande devant être passée pour le lendemain, Monsieur DRELY précise qu'il n'a pas le temps de réunir sa commission. Il propose que les membres de sa commission présents à la réunion de conseil se réunissent en fin de séance pour regarder le catalogue et passer la commande de chocolats.

16 – Abattage et replantation de peupliers dans le village

Monsieur PAILLART précise la nécessité de faire abattre et de replanter des peupliers dans le village (145 arbres environ).

Abattage au niveau de la rue Roger Froissart et au niveau de la rue des Forges.

Un devis a été demandé à l'entreprise VERTILEX de Fienvillers (Somme).

devis : 6 600€ pour l'abattage des arbres et nettoyage des lieux

devis : 5 702.40€ pour la plantation des arbres

soit une recette de 897.60€ pour la commune

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis de l'entreprise VERTILEX de Fienvillers (Somme).

17 – Questions diverses

✓ **Madame DERWEDUWEN :**

- Souhaite savoir ou en est le dossier concernant l'accident au niveau du pont à l'entrée du village. Monsieur PAILLART précise que le dossier est entre les mains de l'expert/assurance de la mairie et de la partie adverse.

- Souhaite savoir ou en est le site internet.

Madame PEREIRA précise que le site internet avance bien. Toutes les informations sont insérées dans le site. Benoit ELIE et Noémie JAMOIS ont alimenté les pages. Il ne reste plus que "l'embellissement" à réaliser. La Commission Communication sera convoquée prochainement pour finaliser le site qui sera ensuite présenté au Conseil Municipal. Denise DERWEDUWEN sera le "Cobaye" pour tester et donner un avis extérieur sur le site.

- Souhaite savoir comment va se dérouler la distribution des livres de fin d'année aux écoliers.

Madame PEREIRA précise quand raison des risques sanitaires la distribution officielle des livres ne se fera pas dans l'enceinte de l'école. Comme l'année dernière la distribution aura lieu à la sortie des classes de 16h30 à 18h à la salle annexe de la mairie. Les parents et les élèves seront conviés par classe sur 3 jours.

- Souhaite savoir à quel moment la boîte à livres va être installée.

Madame FRANCOIS précise que la boîte à livres sera installée prochainement. Quelques points sont à voir avec les employés communaux sur l'emplacement afin de ne pas gêner les forains ainsi que la tonde de la pelouse sur la place.

- Fait circuler une note d'information sur les règles de vie à respecter dans une commune. Elle souhaite que la commission communication fasse un flash info en ce sens sur le civisme pour les administrés du village.

✓ **Monsieur PAILLART** donne lecture d'un courrier de Monsieur Jean-Pierre DUCOLLET - rue Canthereine qui sollicite l'installation d'un miroir afin qu'il puisse entrer dans sa propriété en toute sécurité car les véhicules descendent vite dans la rue Canthereine.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à sa demande et précise que les frais d'installation et d'achat du miroir seront à la charge de Monsieur DUCOLLET.

✓ **Madame PEREIRA** informe qu'elle a reçu ce jour une notification qui précise que l'appel à projet pour équiper l'école en tableaux numériques a été retenu. L'installation de tableaux numériques concerne les classes de CE1 à CM2. La classe de maternelle ne rentre pas dans le dossier d'appel à projet.

✓ **Madame FRANCOIS** souhaite que l'accès à l'étang communal soit limité. De nombreuses personnes extérieures au village viennent à l'étang avec leur véhicule pour faire la fête ou un barbecue. Madame FRANCOIS propose d'installer une barrière avec un cadenas. Le code du cadenas sera communiqué aux pêcheurs.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'installation d'une barrière avec un cadenas.

✓ **Madame FRANCOIS** fait part d'un message de sa petite fille Manon FRANCOIS qui sollicite auprès de Monsieur le Maire un parcours vélo pour les enfants avec des bosses derrière le terrain de tennis. Monsieur PAILLART ne s'oppose pas à la demande mais précise qu'il faut attendre la création du city stade.

✓ **Monsieur ELIE** souhaite savoir qui entretient les abords de l'étang communal. Madame FRANCOIS précise qu'auparavant les abords de l'étang étaient entretenus grâce à des moutons mais le berger a cessé son activité et nous n'avons trouvé aucune personne intéressée par l'herbe ou le foin. Actuellement ce sont donc les cantonniers qui fauchent le long des berges.

✓ **Marc FRANCOIS** précise que le terrain d'entraînement du stade de foot a été refait. Monsieur PAILLART remercie Aurélien TESTARD et Patrice LALUC pour le prêt de matériel et l'aide apportée aux cantonniers pour la réalisation des travaux.

La séance est levée à 21 heures 05.